



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE ENCADREMENT

Compte rendu de la réunion du lundi 6 novembre 2017

(à destination des membres et des adhérents)

Membres Présents : Christophe RABOT (Secrétaire CPPE), Bruno GASPARINI et Jean-Philippe BOUREL (membres du BN en charge de l'Encadrement), Jean-Christophe BALSAN, Jean-Louis BACRY (adjoint au Secrétaire), Chafik EL AOUGRI, Karine GILLARD, Murielle JEANTELET, François NADER, Marc-Antoine NICOLAI, Valérie GRIMBERT

Membres excusés Albert OLIVE, Christophe FOLLOT, Dominique POUMIER, Franck BERGAMINI, Françoise SERRES

Absent : Jean-Philippe SEMBLANET

❖ **Tour de table** : présentation des deux nouveaux membres

❖ **Intervention de Jean-Philippe BOUREL**

- **RPN « travail à distance »**

Prochaine réunion le 7 novembre (5ème réunion)

=> Position SNFOCOS à valider au prochain BN le 8 novembre

Seuils d'exclusion : personnels avec activités itinérantes (référéncé pour certains comme ayant comme lieu de travail leur domicile) et « personnels d'accueil » (ligne du public : accueil physique et téléphonique).

Notion d'enveloppe jours intégrée : négociation dans le PA national pour fixer à x jours un nombre de jours disponibles pour permettre au salarié d'avoir « un droit de tirage » pour satisfaire ses besoins de télétravailler.

Est intégré également le fait que l'employeur n'a pas à s'initier dans la vie privée de ses salariés.

Le télétravail devient un droit pour le salarié, l'employeur doit motiver par écrit son refus.

Le télétravail ne doit pas être dérogatoire aux dispositions locales en matière d'horaire variable notamment.

- **RPN « Classification »** : cf. article dans la LM du 2 novembre

❖ **Retour sur la 2^{ème} journée nationale Cadres organisée par le SNFOCOS**

Objectif réussi en terme de nombre de participants (230) avec beaucoup de participants qui n'étaient pas présents lors la « première journée Cadre ».

Très bons témoignages de nos adhérents, bonne organisation, contenu intéressant, intervenants de qualité.

Cette journée est un véritable outil de syndicalisation...journée trop courte !

Supports des intervenants (principalement Technologia) à transmettre aux participants...Karine voit ce qui est possible de faire (transmission faite le 6/11).

❖ **Constitution de fiches thématiques d'action pour les représentants du SNFOCOS dans les OSS ?**

Exemple sur un sujet x : que faire/à éviter, plan d'action, leviers à utiliser (ou trouver la documentation, les textes réglementaires...), que peut-on négocier, quelles personnes ressources (internes au SNFOCOS ou externes) ?

⇒ Définir les thématiques des fiches actions, fiches reflexes pour chaque thématique de la Plateforme revendicative à diffuser vers nos structures (Délégué régional...)

⇒ Donner du sens, des bonnes pratiques à nos représentants

Ex : je suis :

DS SNFOCOS, Représentant syndical SNFOCOS

Délégué régional SNFOCOS

Secrétaire de section SNFOCOS, Secrétaire départemental SNFOCOS

...que dois-je faire ?

Les expériences de certains membres de la CPPE (échanges entre JC Balsan et Christophe lors de la création/mise en œuvre de sa section syndicale, création de sections syndicales SNFOCOS ou de structures SNFOCOS par des membres de la CPPE (ex : section SNFOCOS URSSAF Pays de la Loire, Syndicat départemental d'Ile et Villaine...)

L'information existe, elle est accessible, la problématique est celle des moyens à mettre en ligne pour la diffuser au sein de nos organismes...

La CPPE détermine en priorité les thématiques d'actualité au cours de l'année afin de finaliser une fiche réflexe (formalisme proposée par le Secrétaire) :

- le travail à distance

↳ inventaire des questions qui se posent d'ici le 27 novembre, consolidation par le Secrétaire

- l'accompagnement du télétravailleur (visio-conférence....).

En plus :

- fiche pratique du « Représentant SNFOCOS »

Une source d'alimentation sera constituée par nos retours d'expérience, les accords et pratiques locales.

❖ **Demande de la CPPE au Secrétaire Général, au Bureau National** : communiquer à la CPPE les orientations prises par le BN et leurs argumentaires face à tel sujet afin d'assurer une cohérence et une bonne compréhension des positions prises qui doivent être relayées sur le terrain (ex : argumentaire pour signer ou non tel Protocole d'accord...).

❖ **Rappel aux membres de la CPPE et aux adhérents** : des articles sur la vie des cadres et tout autre article/billet d'humeur (même de quelques lignes !) sont les bienvenus pour une diffusion dans la LM.

❖ **Agenda : réservez dès à présent !**

Prochaine réunion de la CPPE : mardi 6 février 2018

Le secrétaire de la CPPE

Christophe Rabot